



La loi travail XXL s'invite aussi à la Banque de France

« Le 12 septembre 2017 je dis non aux ordonnances Macron »

Comme annoncé, et bien qu'élu par une minorité de français, le Président de la République s'apprête à transformer à coup d'ordonnances un texte de défense des droits des salariés en un outil au service du Medef et de son ami Pierre GATTAZ.

Si certains d'entre nous pensent que les salariés de la Banque de France ne sont pas concernés, c'est loin d'être le cas. Certes les questions prud'homales ne nous parlent guère, même si nous avons tous des proches qui relèvent de cette juridiction. Mais **n'oublions pas que la Banque est son propre assureur et qu'elle aligne toujours ses barèmes sur les indemnités légales**. N'oublions pas non plus que le gouverneur est un soutien inconditionnel du nouveau Président. L'un veut transformer la Banque de France, l'autre veut transformer la France. Un même langage et un même but, favoriser les plus aisés et le patronat au détriment de l'écrasante majorité de la population.

Pour le reste nous pourrions subir de plein fouet cette évolution fondamentale du droit du travail. Ainsi **il est tout à fait envisageable que s'appuyant sur ce "nouveau code du travail", le gouverneur propose la négociation d'accords au rabais**. Par exemple, comme l'a dit la ministre lors de sa conférence de presse, pour remplacer une prime d'ancienneté par une prime de garde d'enfants ! Et si l'accord n'était signé que par des syndicats minoritaires il pourrait alors organiser un référendum auprès du personnel pour tenter de faire avaliser le texte.

Par ailleurs, si les entreprises obtenaient le droit de mettre en place des accords majoritaires simplifiés en matière de temps de travail, de rémunération et de mobilité, cela serait, à n'en pas douter, une source d'inspiration pour le gouverneur. Et que dire de **la simplification des licenciements dits économiques qui pourraient même devenir des "ruptures conventionnelles collectives"**. Que du bonheur pour notre gouverneur qui tient obstinément à ce que le licenciement soit prévu dans le prochain plan de sauvegarde de l'emploi !

Cerise sur le gâteau pour un gouverneur qui rêve de supprimer les emplois statutaires, la généralisation potentielle des contrats de chantiers, jusque-là réservés au secteur du bâtiment, pourrait parfaitement s'appliquer dans notre entreprise. Ces contrats permettent d'embaucher un salarié pour la durée d'un dossier, d'un chantier ou d'un projet. De ce fait les agents titulaires pourraient devenir une espèce en voie de disparition et les contrats précaires seraient généralisés.

Enfin, comme certains directeurs régionaux s'en délectent depuis quelques semaines, **les délégués du personnel, les comités d'entreprise et les comités hygiène, sécurité et conditions de travail pourraient être fusionnés**, ce qui réduirait les moyens des représentants du personnel et diluerait la portée des instances, plus particulièrement celle des CHSCT. Encore un motif de satisfaction pour un gouverneur qui veut supprimer l'accord sur la prévention des risques psychosociaux. Et que deviendrait le CCE ?

Face aux dangers que représentent les ordonnances pour tous les salariés, la CGT appelle l'ensemble des personnels de la Banque de France à cesser le travail le 12 septembre prochain et à participer aux manifestations unitaires locales. Ensemble mobilisons-nous